



La mère de mes enfants refuse qu'ils dorment chez moi

Par Fab75

Je suis partie du domicile familial car il y avait trop de conflit avec la mère de mes enfants.

J'ai déménagé et obtenu un T2, mais leur mère ne veut pas que mes enfants (4 enfants) dorment dans mon nouveau logement.

J'ai un grand lit, et un canapé convertible pour pouvoir les faire dormir, mais elle m'a dit que son avocat a dit que je n'avais pas le droit, et j'ai aussi pas le droit de dormir dans le même lit qu'un de mes enfants.

J'aurai voulu savoir si c'était bien vrai svp

Par kang74

Bonjour

Ce n'est pas que vous n'avez pas le droit, c'est que potentiellement ce n'est pas dans l'intérêt des enfants que ce soit le cas : que ce soit le fait de dormir dans un convertible à 4 ou de dormir avec vous posent cette question . Pourquoi les faire dormir si tant est qu'ils dorment dans ces conditions là si rien ne les y oblige ? .

Et comme les parents doivent veiller à l'intérêt des enfants, tant qu'un jugement n'est pas rendu, oui, elle a le droit de s'y opposer : en attendant vous pouvez demander des droits de visite à la journée .

Notez que dans un T2 il y a une chambre où vous pouvez sûrement installer des lits superposés et/ou gigogne selon l'espace au sol

Et que vous dormiez, vous, dans le canapé lit quand vous les recevez .

Par kang74

NB : ce serait bien de prendre conseil auprès d'un avocat ...

Par Fab75

Pour précision, j'ai la possibilité de faire dormir deux enfants dans le grand lit, et les deux autres sur le canapé lit. Pour moi j'ai aussi un matelas pneumatique

Par kang74

Vous avez la possibilité mais vous parlez de les faire dormir à 4 dans un canapé lit , ou avec vous ? C'est donc une histoire de volonté ?

Je vous ai répondu , et je vous conseille de faire en sorte qu'ils dorment à minima dans la chambre à 4 avec un lit chacun .

Je ne sais pas leur âge mais c'est aussi à prendre en considération avec tout le reste quand vous parlez de faire partager un lit .

Je vous conseille TOUJOURS d'avoir votre propre avocat : l'important est de faire les choses dans l'intérêt des enfants avant tout .

Par Fab75

Non je veux pas que les 4 enfants dorment dans le même lit.
Je vais voir déjà si je peux avoir l'aide juridictionnelle pour avoir un avocat.

Merci pour vos réponses